



MAI à vélo

GUIDE PRATIQUE

PRESENTATION

Mai à vélo est une démarche fédératrice et festive qui a vocation à rassembler autour du vélo, d'une part les initiatives existantes, notamment celles organisées au mois de mai, mais également d'inciter les organisations publiques et privées à proposer de nouveaux événements cyclables.

Mai à vélo, qui a été initié par le Ministère de la Transition écologique et le Ministère des Sports en mai dernier, regroupe au sein de sa coordination nationale, 10 institutions nationales du monde du vélo.

Toutes se sont ralliées afin de donner une résonance et un impact fort à cette fête, qui durera un mois pour que le vélo soit utilisé et adopté partout en France, par toutes et tous, le reste de l'année.

Toutes partagent et défendent des valeurs communes et universelles, autour du vélo, telles que l'inclusion, l'engagement, l'exemplarité et la solidarité.



Comme vous vous employez déjà à le faire localement, nous souhaitons ainsi partager avec le plus grand nombre et faire découvrir à toutes et tous les différents usages du vélo, et ce dans tous les territoires.

Vous ne savez pas encore quelle(s) action(s) mettre en place ? Mai à vélo est là pour vous accompagner et vous propose un certain nombre d'outils pour vous guider dans l'organisation et la promotion de votre événement.

Le plus important est que vous organisiez une ou plusieurs actions cyclables, pédagogiques et populaires, avec les moyens qui sont les vôtres, et notre soutien en termes de communication et de mobilisation.

Vous l'aurez compris, que vous soyez déjà actif ou en passe de le devenir, nous comptons sur vous !

Les atouts à promouvoir le vélo et ses usages sont nombreux : écologique, bénéfique pour la santé, le vélo répond aux enjeux économiques, sociaux et sanitaires de nos territoires :

- Réduit le risque de contamination par contact avec les surfaces
- Evite l'engorgement des villes, allégeant les transports en commun & améliore la qualité de l'air
- Permet une activité physique régulière qui contribue au renforcement du système immunitaire
- Offre une liberté de déplacement
- Véhicule des valeurs de partage et de plaisir autour de ses différents usages

Pour Mai à vélo, en 2021, plus que jamais le vélo apparaît comme une évidence !

Par ailleurs, Mai à vélo s'inscrit dans la continuité des événements nationaux, notamment la journée de la bicyclette ou la fête du vélo, événements portés par plusieurs institutions constituant la nouvelle coordination nationale de Mai à vélo.

**La première édition de Mai à vélo se tiendra pendant un mois du 1er au 31 mai 2021.
« UN MOIS POUR ADOPTER LE VELO... POUR LA VIE ! »**



INFOS PRATIQUES

L'idée d'intégrer une démarche nationale vous séduit ?

Pour les organisations novices, nous vous proposons des fiches thématiques par typologie d'événement pour vous accompagner dans leur mise en place, mais également un kit de communication qui contient divers éléments de communication tels que des affiches toutes prêtes et personnalisables, des éléments web pour habiller vos réseaux sociaux, des formats de bannières à imprimer ou encore un catalogue via lequel vous pourrez accéder à des goodies à des tarifs avantageux (sous réserve de disponibilité).

En plus de ces outils, nous proposons un plan de communication ambitieux, à travers nos outils numériques (plateforme recensant les événements Mai à vélo, relayés sur nos réseaux sociaux et ceux de la coordination nationale) et nos relations presse nationales et régionales pour vous assurer une visibilité et mobilisation maximale.

Nous serions honorés que votre collectivité nous rejoigne en s'inscrivant sur la plateforme www.maiavelo.fr (disponible à partir du 18 février) pour que ce mois de fête soit un véritable succès.



QUAND ?

La première édition de Mai à vélo se tiendra du 1^{er} au 31 mai. En semaine, le week-end, les deux, libre à vous de déterminer le meilleur moment, en fonction de votre public.

Notre ambition est qu'un maximum d'initiatives autour du vélo soient organisées durant cette période.

Néanmoins, notre souhait est que la culture vélo s'installe au-delà du mois de mai. Il vous sera donc tout à fait possible d'enregistrer un événement sur la plateforme en dehors du mois de mai. En revanche, le challenge Mai à vélo sera actif uniquement du 1^{er} au 31 mai.

OÙ ?

Partout en France, dans tous les territoires, des agglomérations aux plus petits villages.

POUR QUI ?

Tout le monde. Petits, grands, jeunes, anciens, valides, personnes en situation de handicap ou à mobilité réduite, sportifs ou sédentaires, cyclistes aguerris ou novices...

Deux conditions :

- L'événement doit être gratuit et ne pas avoir de visée commerciale.
- Il doit idéalement être accessible à tous, et dans le cas contraire, vous devrez en préciser le niveau de difficulté lorsque vous l'enregistrerez sur la plateforme www.maiavelo.fr.

Cette plateforme interactive, qui recense l'ensemble des événements Mai à vélo, vous offrira de la visibilité et permettra ainsi aux personnes souhaitant participer de trouver l'événement le plus proche de chez eux.

PAR QUI ?

Organisations publiques ou privées, clubs de vélo, associations d'usagers, associations de personnes indépendantes ou entreprises, toutes peuvent être porteuses d'une initiative Mai à vélo.

COMMENT ?

Les possibilités sont multiples, vous en trouverez ci-dessous quelques exemples pour lesquels nous avons réalisé une fiche thématique pour vous guider dans l'organisation.

- Vélo rando / balade / parade
- Un parcours découverte à vélo
- Un atelier d'auto-réparation / atelier mécanique
- Un atelier pédagogique :
 - Sensibilisation au port du casque et à l'importance de sécuriser son vélo
 - Sensibilisation à la nécessité d'être visible
 - Sensibilisation à la prévention routière
 - etc.
- Un parcours de maîtrise du vélo (remise en selle pour petits et grands)
- Un atelier vélo-école
- Une bourse aux vélos

Par ailleurs, n'hésitez pas à vous unir avec et entre associations locales afin de vous coordonner et de proposer une immersion complète incluant plusieurs animations.



KIT DE COMMUNICATION



Ces éléments seront disponibles, dans leur version non modifiable, sur le site internet.

Les versions personnalisables, laissant la possibilité de garder ou non les blocs logos de la coordination nationale et des partenaires, seront transmises par e-mails aux entités organisatrices qui se seront inscrites sur la plateforme Mai à vélo.

- **AFFICHES / FLYERS**

- **LOGOS / BLOCS MARQUES** à apposer sur les affiches (notamment des événements existants)

- **BANNIERES WEB**

- **COMMUNIQUE DE PRESSE**

- **BANDEROLE & KAKEMONO**

- **DIPLOME POUR LES ENFANTS**

- **FICHE D'INSCRIPTION**

Pour l'édition Mai à vélo 2021, dans le cas où la coordination nationale enverrait des éléments print aux organisateurs, dans le cadre de la participation aux événements « coup de coeur » Mai à vélo par exemple, ou suite à un accord préalable-ment établi entre Mai à vélo et l'entité organisatrice, ces éléments seront avec les logos de la coordination nationale et des partenaires.



LA PLATEFORME MAI A VELO



C'EST QUOI ?

La plateforme interactive Mai à vélo sera accessible à l'adresse www.maiavelo.fr. C'est le premier élément de visibilité que Mai à vélo met à votre disposition.

POURQUOI ?

C'est à travers cet outil que vous pourrez enregistrer votre événement à partir du 18 février 2021. La plateforme recensera l'ensemble des événements Mai à vélo et permettra ainsi aux personnes souhaitant participer de trouver l'événement le plus proche de chez eux.

COMMENT ÇA MARCHE ?

Vous devrez compléter un certain nombre d'informations :

Partie générique :

- Nom de l'entité organisatrice
- Coordonnées de la personne assurant l'organisation
 - Nom/Prénom
 - E-mail
- Catégorie de l'entité (collectivité/employeur/établissement scolaire/association ou autre)
- Affiliation à un réseau
- Ville et code postal
- Lieu d'accueil
- Logo/image/illustration
- Site Internet

Partie événement :

- Nom de l'événement
- Descriptif événement (700 caractères max)
- Date
- Thème/type d'événement (fête/balade/randonnée/atelier/animation/visite/bourse aux vélos/événement virtuel/compétition/initiation/démonstration/autre - précisez)
- Cible (famille, seniors, enfants, sportifs, experts)
- Type de pratique (route, ville, VTT, gravel, marche, BMX, piste, cyclo-cross, polo-vélo, autre - précisez)
- Niveau de difficulté (facile/très facile/difficile/très difficile)
- Ouvert aux piétons - oui/non
- Accessible aux personnes à mobilité réduite - oui/non
- Prêt de matériel possible - oui/non
- Événement couvert - oui/non
- Possibilité de restauration - oui/non

Dès validation de votre événement par la coordination nationale, celui-ci apparaîtra sur la carte interactive sous la forme de «fiche événement». Elle reprendra les informations relatives à votre entité ainsi qu'à votre événement.

Vous recevrez parallèlement un e-mail de confirmation d'inscription avec les différents outils de communication accompagnés de la charte graphique de Mai à vélo (dans les 48h après inscription).



LES CHALLENGES



Vous pourrez candidater aux événements « coup de cœur » pour mettre en lumière une initiative particulièrement originale ou encore pédaler pour faire gagner votre équipe et indirectement votre territoire lors du challenge d'activité.

Nous mettons gratuitement à votre disposition une application à travers laquelle vous pourrez organiser des défis sur votre territoire, et participer au challenge national en vous confrontant notamment aux autres collectivités de votre envergure. A travers cette application, vous pourrez obtenir à la fin de l'édition une carte de chaleur des déplacements enregistrés, sur laquelle vous pourrez ensuite vous appuyer pour déterminer votre projet d'investissement.

Nous espérons ainsi contribuer au rayonnement de vos actions qui partagent et défendent nos valeurs d'inclusion, d'exemplarité, d'engagement et de solidarité.



CHALLENGE D'ACTIVITE MAI A VELO

C'EST QUOI ?

Nous invitons les entités (écoles, entreprises, associations, institutions, etc.) à se confronter localement en créant une équipe et en incitant le plus grand nombre à pédaler sous leurs couleurs du 1er au 31 mai 2021.

Nous souhaitons ainsi inciter la population à prendre leur vélo sur toute la durée du mois de mai, et pas uniquement lors d'un événement ponctuel. Pour cela, nous nous appuyons sur une application GPS (Géovélo) qui se chargera de créer un espace sur son interface pour chaque challenge local.

POUR QUI ?

Le challenge d'activité Mai à Vélo est ouvert aux personnes morales (écoles, entreprises, associations, institutions, etc.) ainsi qu'à toute personne physique en mesure de faire du vélo, sous réserve de l'autorisation expresse du représentant légal pour les mineurs. Le challenge d'activité Mai à vélo se déroule en France Métropolitaine. Chaque challenge local viendra nourrir un challenge national, permettant ainsi aux collectivités de se confronter entre elles sur l'ensemble du territoire.

COMMENT ÇA MARCHE ?

Le principe est simple :

- L'entité participante (écoles, entreprises, associations, institutions, etc.) s'inscrit via un formulaire disponible sur la plateforme Mai à vélo (www.maiavelo.fr). Ce formulaire indépendant est géré par l'application GPS (Géovélo).
- Pour toutes les entités s'étant inscrites au challenge, un espace au nom de l'entité au sein de l'application GPS (Géovélo) sera créé.
- Cet espace sera animé par un challenge qui courra du 1er au 31 mai 2021.
- L'application GPS (Géovélo) retransmettra à Mai à vélo les informations relatives à l'espace créé au nom de l'entité sur l'application GPS pour que ce dernier apparaisse sur la carte interactive de la plateforme Mai à vélo (www.maiavelo.fr) sous la forme d'une « fiche événement ».
- La fiche événement du challenge créé aux couleurs de l'entité sera accessible via la plateforme interactive Mai à vélo (www.maiavelo.fr). Elle reprendra les informations relatives à l'entité ainsi que le lien pour accéder à l'espace créé sur l'application GPS (Géovélo).
- Les personnes physiques pourront alors rejoindre le challenge de leur choix en téléchargeant l'application GPS (Géovélo) et en s'y inscrivant à partir du lien disponible sur la fiche événement.
- Chaque entité sera classée dans des catégories définies préalablement, lors de l'inscription sur la plateforme Mai à Vélo (ex : employeurs, associations ou collectivités, avec distinction de catégories selon le nombre d'employés/de membres/d'habitants),
- Mai à vélo aura accès au classement des équipes les plus actives en temps réel et pourra ainsi le relayer sur les Réseaux Sociaux,
- Mai à vélo aura également accès à un compteur d'activité qui permettra d'afficher en temps réel le nombre de kilomètres parcourus dans le cadre de Mai à vélo en France.
- Chaque entité pourra accéder aux données de son challenge afin d'animer et motiver sa propre équipe.

Il ne faut néanmoins pas oublier le principal : il faut pédaler pour gagner !

POURQUOI ?

Écologique, bénéfique pour la santé, le vélo répond aux enjeux économiques, sociaux et sanitaires de nos territoires.

- Il réduit le risque de contamination par contact avec les surfaces
- Il évite l'engorgement des villes, allège les transports en commun & améliore la qualité de l'air
- Il permet une activité physique régulière et renforce le système immunitaire
- Il offre une liberté de déplacement
- Il véhicule des valeurs de partage et de plaisir autour de ses différents usages



CLASSEMENTS

Les classements seront établis, au niveau national comme au niveau local, en fonction des entités inscrites, comme suit :

Le territoire ou la collectivité territoriale (commune, ville, agglomération, métropole, département, etc.) qui aura parcouru le plus de kilomètres dans les catégories suivantes :

- Moins de 30.000 habitants
- Entre 30.000 et 70.000 habitants
- Entre 70.000 et 150.000 habitants
- Entre 150.000 et 300.000 habitants
- Plus de 300.000 habitants

L'institution éducative (école, collège, lycée, université...) qui aura parcouru le plus de kilomètres dans les catégories suivantes :

- De 1 à 19 élèves
- De 20 à 49 élèves
- De 50 à 149 élèves
- De 150 à 249 élèves
- Plus de 250 élèves

L'employeur (entreprise, institution publiques, commerçants, etc.) qui aura parcouru le plus de kilomètres dans les catégories suivantes :

- De 1 à 19 salariés
- De 20 à 49 salariés
- De 50 à 149 salariés
- De 150 à 249 salariés
- Plus de 250 salariés

L'association (ou autre organisation n'étant pas représentée dans les autres catégories.) qui aura parcouru le plus de kilomètres dans les catégories suivantes :

- De 1 à 19 membres
- De 20 à 49 membres
- De 50 à 149 membres
- De 150 à 249 membres
- Plus de 250 membres



REGLEMENT

- 1:** Le Challenge Mai à vélo se déroule du 1^{er} au 31 mai 2021 en France métropolitaine.
- 2:** Les organisations (écoles, entreprises, associations, institutions, etc.) doivent dans un premier temps s'inscrire pour générer la création d'un challenge à leur nom dans l'application GPS.
- 3:** Les équipes seront créées par et sur l'interface de l'application GPS au fur et à mesure des inscriptions par les organisations via un formulaire indépendant disponible sur la plateforme Mai à vélo (www.maiavelo.fr), disponible à partir du 18 février 2021. 4 catégories sont disponibles : Territoires ou collectivités territoriales, employeurs (institutions publiques, entreprises, etc.), institutions éducatives (écoles, collèges, lycées, universités, etc.), associations ou autres.
- 4:** Une fois l'espace au nom de l'entité créé, chaque personne physique peut rejoindre le challenge en s'inscrivant sur l'application GPS et pédaler sous les couleurs de l'entité.
- 5:** Il n'est pas possible de participer à 2 challenges locaux en même temps.
- 6:** Il est nécessaire pour chaque personne inscrite à un challenge d'installer et d'activer l'application GPS pour enregistrer ses trajets à vélo. Ces données, anonymes, seront enregistrées et comptabilisées pour le challenge auquel la personne s'est inscrite. De plus, ces données seront ensuite utilisées par l'application pour réaliser une carte de chaleur locale et ainsi participer à l'amélioration et la pérennisation des aménagements cyclables de votre territoire.
- 7:** Tous les trajets réalisés à vélo sont acceptés.
- 8:** Les trajets où la vitesse maximum excéderait 35 km/h ne seront pas validés dans le « classement principal ». Il en est de même pour les trajets d'une distance supérieure à 50 km.
- 9:** Tous les types de vélos sont autorisés, qu'il soit à vous ou loué - vélo libre-service, à assistance électrique, vélo-cargo, tandem, etc.
- 10:** Une participation par cycliste est comptabilisée. Par exemple, si vous êtes deux à pédaler sur un même tandem, vous pouvez déclarer un trajet par personne.
- 11:** Il est possible de rejoindre le challenge jusqu'au 31 mai 2021.
- 12:** Des jeux concours pourront avoir lieu pendant la durée du challenge. Ces jeux sont réservés aux participants actifs. Il s'agira de jeux gratuits, sans obligation d'achat et uniquement mis en place pendant la durée du Challenge Mai à vélo.
- 13:** Dans le classement principal, seuls les kilomètres parcourus à l'intérieur des frontières du territoire français seront comptabilisés.
- 14:** Les classements officiels proposés pour chaque territoire, et au niveau national : le « classement national par collectivité », le « classement des équipes par entité », (selon les entités inscrites et sous réserve de modification selon les capacités de traitement des informations par l'application GPS).
- 15:** En fonction du mode d'enregistrement des trajets, les données à caractère personnel collectées sont strictement limitées à l'organisation du challenge 2021. Le consentement des participants à la collecte de ces données est un préalable indispensable à la validation de leur inscription sur l'application GPS.
- 16:** Mai à vélo et l'application GPS s'engagent à mettre en œuvre le challenge en conformité avec le Règlement Européen sur la Protection des Données 2016/679 et à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée dite « Informatique et Liberté ». Les participants bénéficient d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des données les concernant, de définir des directives relatives au sort de celles-ci, de limitation du traitement et au retrait de leur consentement en s'adressant au Délégué à la Protection des Données que Mai à vélo a désigné : protectiondesdonneesperso@mai-a-velo.fr. Vous disposez également d'un droit de recours auprès de la CNIL en cas de violation de la réglementation applicable.
- 17:** Afin de veiller au respect des règles du challenge, les administrateurs se réservent le droit d'exclure tout trajet qu'ils jugent -raient faux, irréalistes ou douteux.

EVENEMENT COUP DE COEUR MAI A VELO

C'EST QUOI ?

La coordination nationale de Mai à vélo souhaite mettre en place un partenariat renforcé avec certaines organisations volontaires à travers son challenge « Événements Coup de Cœur Mai à vélo ». L'idée est de capter encore davantage l'attention des médias sur les événements Mai à vélo et attirer de nouveaux partenaires et mécènes susceptibles de procurer davantage de moyens à la promotion de la manifestation.

POUR QUI ?

Tout le monde ! La démarche peut être entreprise par la commune, l'intercommunalité, l'office de tourisme, les associations locales ou même par la population. Les entités qui le souhaitent peuvent se faire connaître en transmettant leur candidature à l'adresse contact@mai-a-velo.fr.

COMMENT ÇA MARCHE ?

Avec un cahier des charges plus exigeant les organisations seront mis en avant pendant tout le mois de mai avec un temps fort lors de leur événement.

Le présent formulaire a pour objet de recueillir les candidatures au challenge « Événement Coup de Cœur Mai à vélo ». La coordination nationale de Mai à vélo se réserve tout droit de modifier ou d'annuler à tout moment et sans préavis ce recueil de candidatures.

Les événements « Coup de Cœur » Mai à vélo seront sélectionnées sur la complétude, l'exhaustivité, l'originalité et la festivité de leur programme.

Les entités devront proposer le plus large éventail d'animations représentatives des différentes facettes du vélo visant à mobiliser la population (essais gratuits, randonnées, balades, ateliers, spectacles, initiations, démonstrations, etc.) mais surtout avoir une approche la plus festive et la plus originale possible.

QUELS AVANTAGES ?

En contrepartie de leur investissement particulier, ils bénéficieront d'une promotion, d'une visibilité et d'un accompagnement renforcé de la part de la coordination nationale de Mai à vélo, c'est-à-dire :

- Soutien renforcé en matière de relations médias : nos partenaires médias mèneront une campagne spéciale sur votre événement.
- Présentation détaillée de l'événement dans le dossier de presse de la Mai à vélo.
- Visibilité spécifique sur le site www.maiavelo.fr et sur les pages Facebook, Instagram & LinkedIn Mai à vélo.

De plus, à l'issu du mois de Mai et de la tenue de l'ensemble des événements « Coup de Cœur » Mai à vélo, la coordination nationale élira l'événement « Coup de cœur » Mai à vélo qui aura proposé l'action la plus originale.

A ce titre, l'entité organisatrice se verra remettre un prix de 1 000€ (pour les gagnants) par les partenaires de Mai à vélo. Le deuxième prix sera de 500 € et le troisième prix de 250€.

Les récompenses seront remises dans le cadre d'une cérémonie médiatisée avec des membres de la coordination nationale Mai à vélo et de ses partenaires.



LE CAHIER DES CHARGES

L'organisation candidate s'engage à :

- À enregistrer sa manifestation sur le site www.maiavelo.fr (le dossier de candidature ne sera pas pris en compte si cette condition n'est pas remplie).
- À désigner une coordination unique pour cet événement
- À réunir les conditions nécessaires à la prise en charge de ce projet qui demandera une implication forte.
- À obtenir le soutien et la mobilisation de la majeure partie des acteurs concernés : mairie et services de la collectivité, associations de promotion vélo, autres partenaires vélo...
- À respecter les visuels et la charte graphique Mai à vélo.
- À réserver un bon accueil aux animations et/ou donations des éventuels sponsors nationaux de Mai à vélo.

LA SELECTION

C'est le comité de sélection de Mai à vélo (composé de membres de la coordination nationale mais également d'entités extérieures à Mai à vélo) qui, après étude des dossiers, attribuera le statut d'Événement « Coup de Cœur » Mai à vélo.

C'est le même comité qui à l'issue du mois de mai établira le classement des 3 événements « Coup de Cœur » Mai à vélo les plus remarquables.

Vos éventuelles questions doivent nous être posées exclusivement par écrit à : contact@mai-a-velo.fr.

Les décisions du comité de sélection sont prises souverainement, sans nécessité de justification et ne pourront faire l'objet d'aucun recours.

La participation à cette sélection vaut acceptation des présentes conditions.

LE PLANNING

Les candidatures devront parvenir par mail (contact@mai-a-velo.fr) à la coordination nationale de Mai à vélo au plus tard le 4 avril 2021 à minuit. Les candidats retenus seront informés aux alentours du 15 avril 2021.

FORMULAIRE DE CANDIDATUE

ATTENTION Pour que votre dossier soit accepté :

- Adressez-le au plus tard le 4 avril 2021
- EXCLUSIVEMENT au format .pdf à : contact@mai-a-velo.fr
- Enregistrez-vous PRÉALABLEMENT comme entité organisatrice sur www.maiavelo.fr

INFORMATION ORGANISATION

- Dénomination et coordonnées du club, association, collectivité, société ou autre institution que vous représentez :

- Coordination

○ Nom :

○ Prénom :

○ Tél. :

○ E-mail :

- Votre événement Mai à vélo

○ Animation(s) / Atelier(s) / Action(s) envisagé(s) :

○ Lieu d'organisation :

○ Nombre de personnes mobilisées :

○ Vos partenaires locaux :

○ Description synthétique des animations prévues (merci de joindre des descriptions détaillées en annexes) :

J'ai lu les conditions de candidatures au challenge « Événement Coup de Cœur Mai à vélo » 2021, déclare en avoir compris les termes et en accepte sans réserve les engagements.

Fait à _____ Le ____ / ____ / ____

LES FICHES THEMATIQUES



Avant l'évènement

- Afin de donner une plus grande résonance à votre événement Mai à vélo, faites apparaître le bloc-marque Mai à vélo sur l'ensemble de vos supports (affiches, flyers, bannières, etc.) liés à votre initiative Mai à vélo. Vous le trouverez sur le site internet www.maiavelo.fr ainsi que dans le mail de confirmation d'inscription que vous recevrez après avoir enregistré votre événement sur la plateforme.
- N'oubliez pas d'indiquer la date, l'heure, le lieu exact de votre événement et un contact de référence (adresse-mail et/ou téléphone) sur l'ensemble de vos supports de communication.
- N'hésitez pas à utiliser le kit communication Mai à vélo pour bénéficier d'une image nationale et pour renforcer votre communication.
- Dans le cas où vous utiliseriez les éléments de communication nationaux, pensez à les personnaliser avec les informations liées à votre propre événement Mai à vélo.
- Pensez à communiquer sur vos actions (site Internet, réseaux sociaux) et à suivre les réseaux sociaux de Mai à vélo afin de relayer les publications.
- Demandez en amont toutes les autorisations administratives et faites les déclarations nécessaires auprès de votre mairie et/ou préfecture.
- Vérifiez que votre événement est couvert par votre assurance.
- Commencez à diffuser vos affiches et flyers entre un mois et 15 jours avant l'évènement.
- Pour éviter les imprévus et mauvaises surprises, précisez lors de votre communication si le prêt de vélos et/ou casques est possible ou si les participants doivent venir équipés. N'hésitez pas à vous rapprocher d'entreprises de location ou de vente de vélos afin de proposer une solution aux participants le cas échéant.
- N'hésitez pas à vous associer entres protagonistes locaux du vélo afin de donner une plus grande visibilité et un plus grand impact à votre événement.

Le jour de l'évènement

- Réservez un accueil convivial aux personnes venant participer. N'hésitez pas à prévoir une petite attention dont ils pourront se souvenir, par exemple un diplôme en souvenir de l'évènement.
- Prenez de belles photos que vous pourrez diffuser pendant ou après l'évènement.
- Imprimez les fiches d'inscription (ou un système de comptabilisation) pour recueillir le nombre de personnes ayant participé et leurs coordonnées, dans le respect des normes RGPD, pour garder contact et les convier à vos prochains événements.
- Pour laisser un souvenir mémorable aux enfants, n'oubliez pas de leur remettre le diplôme Mai à vélo disponible dans notre kit de communication.
- N'hésitez pas à faire connaître vos futurs événements organisés autour du vélo, qu'ils se déroulent ou non au mois de mai !
- Rappelez les consignes de sécurité avant le début de votre initiative et donnez toutes les informations nécessaires au bon déroulement de l'évènement.
- Lors de vos différentes initiatives, assurez la sécurité de tous avec un encadrement suffisant.



VELO RANDO/BALADE/ PARADE

C'EST QUOI ?

Proposez une randonnée/balade sur route ou à VTT, qui pourra être réalisée librement et à des rythmes différents durant la journée.

POUR QUI ?

Tout public, idéal pour les familles.

L'idéal est d'avoir au moins deux parcours disponibles : le premier pour les personnes débutantes, accessible à tous, et un second un peu plus sportif pour celles et ceux qui recherchent plus de sensations.

MOYENS NECESSAIRES

- Plan des parcours sécurisés et balisés à prévoir.
- Points de ravitaillements et provisions.
- Equipe de bénévoles pour le fléchage, l'accueil et les ravitaillements.
- Autorisations si nécessaire, déclaration.
- Inscriptions préalables des participants.

Dans le cadre d'une vélo parade, donnez rendez-vous aux personnes souhaitant participer à une heure fixe afin qu'elles se retrouvent toutes pour réaliser le parcours ensemble.

ASTUCES

Prévoyez un point d'accueil et d'informations avec le détail des parcours à disposition de chacun.

Vous pouvez également proposer une collation à l'arrivée. Cela permettra aux personnes ayant participé d'échanger entre elles et avec vous sur les parcours.

Si possible, essayez de proposer une activité annexe pour les personnes accompagnantes qui ne souhaiteraient pas ou ne pourraient pas participer (parcours marche, visite, etc.) ainsi qu'une animation pour les enfants, à faire avant ou après le parcours.

Ainsi deux fois plus de personnes pourront participer !

Pour une action encore plus ludique vous pouvez proposer de venir déguisés sur un thème prédéfini.

PRÉVOIR SI POSSIBLE UNE SOLUTION DE PRÊT DE VÉLOS ET CASQUES.

Cet événement peut également être organisé de nuit et être couplé avec une animation sensibilisant sur la nécessité d'être bien visible de nuit.



PARCOURS DECOUVERTE A VELO

C'EST QUOI ?

Faites découvrir votre territoire, votre entreprise, votre domaine, ou un lieu emblématique de votre région, avec un parcours identifié sur route ou à VTT.

POUR QUI ?

Tout public, idéal pour les familles.

Le parcours peut être de plus ou moins longue distance, avec un niveau de difficulté plus ou moins élevé, mais afin d'attirer le plus grand nombre, nous vous recommandons de prévoir un parcours plutôt court et facile.

N'oubliez pas de préciser le niveau de difficulté lorsque vous enregistrez votre parcours sur la plateforme Mai à vélo (www.maiavelo.fr).

MOYENS NECESSAIRES

- Accès à des lieux d'intérêt touristiques.
- Choix de rues à faible circulation.
- Vérification des autorisations et déclarations nécessaires.
- Équipe d'encadrement pour la balade.
- Un guide pour la visite et pour les informations touristiques.
- Lieu d'accueil et de ravitaillement.

ASTUCES

Prévoyez un point d'accueil et d'informations avec le détail du parcours et des points touristiques à disposition de chacun.

N'hésitez pas à vous associer avec vos associations, entreprises, collectivités, office de tourisme localement.

Ce type d'animation connaît un grand succès et permet de lier activité physique et découverte culturelle, pour le plus grand plaisir de tous !

Vous pouvez conclure la journée autour d'un verre ou avec une collation pour renforcer le côté festif et convivial.

Votre association FFVélo à l'habitude d'organiser ces Cyclodécouvertes ©, n'hésitez pas à vous en rapprocher pour organiser cette animation avec eux et bénéficier de leur expérience.

ATELIER MECANIQUE / D'AUTO-REPARATION

C'EST QUOI ?

Proposez des animations ludiques et pratiques.

L'atelier mécanique, par exemple, est une formation rapide sur les pièces de vélo et les réparations de base en cas de pannes les plus courantes, comme une crevaison ou une chaîne qui déraille.

Ce type d'atelier connaît généralement un grand succès, et c'est une belle occasion de les sensibiliser au besoin d'entretien d'un vélo pour assurer des déplacements en sécurité !

POUR QUI ?

Tout public.

MOYENS NECESSAIRES

- Une équipe de bénévoles aptes à conseiller sur ce sujet.
- Un ou plusieurs vélo(s), du matériel et des outils pour la démonstration.
- Autorisations si nécessaire, déclaration.
- Des diplômes à offrir à chaque participant.
- Un espace d'environ 5m²

ASTUCES

Vous pouvez également proposer une collation. Cela permettra aux personnes ayant participé d'échanger entre elles et d'avoir leurs impressions.

Vous pouvez coupler cet atelier avec une offre de prêt de vélo à assistance électrique mais également un atelier vélo-école.



ANIMATIONS PEDAGOGIQUES

C'EST QUOI ?

Proposez des animations pédagogiques, ludiques et informatives.

Cela peut-être, par exemple :

- **Une animation sur la nécessité d'être bien visible à vélo**
- **Une animation sur l'intérêt du port du casque et l'importance de sécuriser son vélo**
- **Une animation sur le recyclage des piles des vélos à assistance électrique et engins motorisés**
- **Une animation sur l'organisation de voyages à vélo**

POUR QUI ?

Tout public.

Ces ateliers s'ils sont présentés de façon ludique (quizz / vidéo) sont une belle occasion de sensibiliser les personnes participantes à la sécurité à vélo !

MOYENS NECESSAIRES

- Une équipe de bénévoles aptes à conseiller sur ce sujet ou suivant les informations transmises par la coordination nationale (sous réserve de réalisation des contenus par la coordination nationale)
- Un ou plusieurs vélo(s), du matériel et des outils pour la démonstration.
- Autorisations si nécessaire, déclaration.
- Des diplômes à offrir à chaque participant.
- Un espace d'environ 5m²

ASTUCES

Ces animations peuvent également être l'occasion pour les partenaires de distribuer des goodies aux participants.

PARCOURS DE MAITRISE DU VELO / DE REMISE EN SELLE

C'EST QUOI ?

Encadré par une équipe éducatrice, ce parcours permet aux personnes participantes de tester leur habileté, leur équilibre et leurs réflexes à vélo.

Reproduisant les obstacles et difficultés que peuvent rencontrer les cyclistes en milieu urbain, c'est un bon moyen de les sensibiliser à la sécurité routière de façon ludique.

POUR QUI ?

Tout public.

Ouverte à toutes et à tous, cette animation peut être proposée aux adultes et aux enfants.

Elle a d'ailleurs un grand succès auprès des établissements scolaires, qui apprécient à la fois sa dimension pédagogique et l'attrait sportif que représente le vélo pour les élèves.

MOYENS NECESSAIRES

- Espace disponible de 20 x 10 mètres pour installer le parcours (plat).
- Matériel (kit d'éducation routière, modules d'obstacles, flèches...).
- Barrières ou ruban pour délimiter l'espace.
- Équipe de bénévoles pour l'installation et l'accueil.
- Équipe éducatrice pour accompagner et conseiller les personnes participantes.
- Autorisations si nécessaire, déclaration.
- Prévoir si possible une solution de prêt de vélos et casques.
- Des diplômes à offrir à chaque participant proposés dans le kit de communication Mai à vélo.
- Un espace couvert pour l'accueil, la remise des cadeaux et/ou le goûter.

ASTUCES

Associez-vous aux commerçants et réparateurs de votre territoire !

Certaines entreprises de commerce ou de vente peuvent s'associer à vous en animant et en mettant à disposition le matériel nécessaire pour cet atelier. C'est l'occasion pour elles de se faire connaître même si dans le cadre de Mai à vélo, nous ne soutenons pas les démarches commerciales.



BOURSE AUX VELOS

C'EST QUOI ?

Favorisez l'économie circulaire d'acquisition d'un vélo qui permettra aux habitants de votre territoire de participer aux différents événements, challenges, animations Mai à vélo qui seront organisés prêt de chez eux au mois de mai.

POUR QUI ?

Tout public.

Nous vous conseillons d'ouvrir vos bourses aux vélos uniquement aux personnes individuelles.

FONCTIONNEMENT D'UNE BOURSE AUX VELOS

- Les personnes souhaitant mettre leur vélo à la vente le déposent de 10h à 12h
 - Présentation obligatoire d'une pièce d'identité.
 - Tous les types de vélo sont acceptés mais uniquement s'ils sont en bon état : femme, homme, enfant, vélo de ville, VTC, VTT, etc.
 - Selon l'affluence, nous vous conseillons de limiter à deux le nombre de vélos déposés à la vente par personne.
 - La personne souhaitant vendre son vélo détermine le prix de vente et l'entité organisatrice lui remet un bon de dépôt (qui devra être présenté lors de la restitution du vélo ou du produit de la vente)
- La vente se déroule de 14h à 17h30
 - Possibilité d'essayer le vélo à l'intérieur de l'espace fermé de la bourse.
 - Paiement en espèces uniquement
- Les personnes ayant déposé leur vélo à la vente récupèrent le produit de la vente (ou le vélo invendu) de 17h30 à 18h45.

Les vélos invendus qui ne sont pas réclamés avant 19h, peuvent être donnés à une association caritative.

MOYENS NECESSAIRES

- Une équipe de bénévoles aptes à conseiller sur ce sujet.
- Un espace suffisamment grand et pouvant être clôturé avec des barrières (si en extérieur) afin de présenter et sécuriser les vélos déposés.
- Autorisations si nécessaire, déclaration.
- Barrières ou ruban pour délimiter l'espace.

ASTUCES

Une bourse aux vélos peut également être couplée à l'organisation d'un parcours de remise en selle (le parcours servira également aux particuliers souhaitant essayer les vélos avant de les acheter) et ou à un atelier mécanique / d'auto-réparation.